

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2021

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, LEONARD Vincent, Mme JAOUAD Marie-Christine, M. SAUVEGET Nicolas, Mme KOCH Claudine, Mme ROHR Sophie, MM. DRUI Daniel, GANGLOFF Claude, WILSIUS Régis.

Absents : Mme DRUI Anne a donné procuration à M. DRUI Daniel.
M. SCHWARTZ Pierre a donné procuration à M. SAUVEGET Nicolas.
MM. CONRAD Alexandre et DRUI Philippe avec excuses.

La séance débute à 9 heures 30 à la salle A.J.L.C.

Le compte rendu de la réunion du 06 février 2021 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Claude GANGLOFF est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

008-2021 Avenant n° 1 au marché Travaux de voirie 2019 : Le maire fait l'historique des différentes réunions préparatoires. Il explicite les modifications apportées au fur et à mesure de ces réunions. Il s'agit de prestations nouvelles non connues lors de l'appel d'offres initial.

° Modification de l'emprise des travaux d'enfouissement dans la Grand rue avec la mise en souterrain des réseaux en traversée de la rue Nationale (RD 674),

° Prise en compte des contraintes sanitaires imposées aux entreprises dans la gestion du COVID 19,

° Prise en compte des demandes d'ENEDIS dans le cadre du remplacement du poste de transformation concernant la séparation du neutre entre le réseau électrique et le réseau d'éclairage.

° Des prix supplémentaires de nouvelles prestations ont ainsi été définis.

Le maire rappelle la conclusion de la commission d'appel d'offres réunie au préalable pour analyser les données de l'avenant n° 1.

Le marché initial passe ainsi de 225.000 € H.T à 291.528,07 € H.T ce qui représente une augmentation de 29,6%. Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte ce nouveau montant du marché pour les travaux de voirie 2019.

Le maire est autorisé à signer tout document et notamment l'avenant n° 1 correspondant.

009-2021 Transfert de la compétence P.L.U à la C.A.S.C : Le maire rappelle la délibération n° 078-2020 en date du 23 octobre 2020 relative à l'opposition du transfert de la compétence PLU à la CASC.

Il précise que le Préfet de la Moselle a confirmé par sa correspondance du 26 février 2021 que la loi du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire prévoit expressément dans son article 5 que le délai, dans lequel au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population peuvent s'opposer au transfert à leur EPCI de la compétence, court du 1^{er} octobre 2020 au 30 juin 2021.

Par conséquent, les délibérations prises par les communes membres depuis le 1^{er} octobre 2020 ont d'ores et déjà permis d'atteindre la majorité permettant de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à la CASC au 1^{er} juillet 2021.

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

010-2021 Demande de location d'un logement communal : Le maire informe le conseil municipal de la visite récente du dernier logement libre au sein de l'immeuble sis 18, rue Nationale. Il précise les modalités de son entretien en date du 24 février 2021 avec Monsieur Didier RODRIGUES et Madame Brigitte GAUER, intéressés par le logement de l'immeuble sis 18, rue Nationale pour le compte de Mme Agnès MEYER, mère de Mme GAUER. La confirmation pour la réservation du logement a été reçue en date du 27 février 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de mettre en location, au profit de Madame Agnès MEYER, l'appartement situé au 1^{er} étage, côté Sud, de l'immeuble communal sis 18, rue Nationale, à hauteur de **365,00 €** de location mensuelle, auxquels de rajoutent **80 €** d'avance de charges. La location débute au **1^{er} avril 2021**. Mme Brigitte GAUER pourra signer le contrat de location au profit de Mme Agnès MEYER.

La caution est fixée à **365,00 €**. Le montant de la location sera réactualisé chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des loyers du **2^{ème} trimestre de l'année N-1**.

Le maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire et notamment le bail correspondant.

011-2021 D.P.U : Le maire présente une déclaration d'intention d'aliéner relative à des parcelles non bâties cadastrées :

- ° section 35 parcelle n° 323/190 « Grand'Rue » de 5,84 ares.
- ° section 35 parcelle n° 324/190 « Grand'Rue » de 6,40 ares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption sur la vente de ces parcelles.

Le maire présente également une déclaration d'intention d'aliéner relative à une parcelle bâtie cadastrée :
° section 34 parcelle n° 350/133 « 9002 rue Nationale » de 4,65 ares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption sur la vente de cette parcelle.

012-2021 Acquisition de terrain : Le maire précise les conclusions de son entretien du 15 février 2021 avec Mmes Raymonde PAÏNA et Joceline DOLISY quant à l'acquisition d'un terrain cadastré section 16 parcelle n° 50 de 7,14 ares appartenant à Feu Mme Marceline HILPERT, au prix de 50 € l'are, soit un montant de 357 €.

Les frais notariés seront à la charge de la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte cette acquisition aux conditions prévues.

Le maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire et notamment l'acte notarié correspondant.

013-2021 Régularisation foncière : Le maire retrace les grandes lignes de ses entretiens avec M. Michel MAHOU et Mme Rose Marie HEN quant à la parcelle cadastrée section 15 parcelle n° 228 de 18 m², objet de la régularisation foncière.

Il fait lecture de la correspondance de Mme HEN en date du 18 février 2021 et rend compte de son entretien avec M. Michel MAHOU en date du 22 février 2021. L'acquisition de cette parcelle par la commune solutionnera la situation existante. Un montant forfaitaire de 200 € est proposé au conseil municipal auquel se rajouteront les frais notariés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide la régularisation foncière proposée.

Le maire précise que la parcelle cadastrée section 15 parcelle n° 230 de 37 m² est également concernée par cette problématique. Le maire est chargé de contacter les propriétaires afin de leur proposer une régularisation identique pour laquelle le conseil aura à statuer ultérieurement.

014-2021 Demande de subvention du Cyclo-club: Le maire fait lecture de la demande du Club cyclotouristique de SAINT-JEAN ROHRBACH en date du 17 février 2021 quant à une aide pour une participation financière maximale de 173,50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accorde une subvention d'un montant de 52 € correspondant à 30% de l'aide sollicitée. La subvention sera mandatée que sur présentation de la facture correspondante.

015-2021 Subvention aux associations : Après en avoir délibéré, le conseil municipal verse une subvention de 74,04 + 55,00 = 129,04 € au conseil de fabrique pour le remboursement de frais liés à des matériels anti-COVID.

La délibération est prise à l'unanimité des conseillers présents moins une voix. M. Vincent LEONARD ne participe pas au vote.

016-2021 Prolongation de dérogation des rythmes scolaires 2021 – 2024 : Le maire fait lecture de la correspondance du Directeur académique relatif à la dérogation de l'organisation de la semaine scolaire qui a été prolongée pour une durée d'un an par le décret n° 2020-632 du 25 mai 2020. Cette prolongation de dérogation arrivant à échéance à l'issue de l'année scolaire 2020/2021, il convient de formuler une nouvelle demande à savoir :

° demander à titre dérogatoire le renouvellement pour une durée maximale de trois ans, de l'organisation des enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires ;

° adopter le cadre général, tel qu'il est défini par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, avec une organisation de la semaine scolaire répartie sur neuf demi-journées incluant le mercredi matin.

Le maire rend compte de l'avis favorable émis par le conseil d'école en date du 12 février 2021 quant au maintien du régime dérogatoire dès la rentrée de septembre 2021, à savoir 4 journées de classe hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide le renouvellement pour une durée maximale de trois ans de l'organisation des enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires.

Le maire est chargé de transmettre le renouvellement au Directeur académique, sous couvert de l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription.

017-2021 Ouverture de crédits budgétaires en section d'investissement : Le maire précise les modalités à mettre en œuvre afin de pouvoir payer les premières factures liées aux travaux de consolidation du pignon de l'école maternelle et des travaux de voirie 2019, et ce avant le vote du budget primitif 2021, prévu fin mars – début avril.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, vote l'ouverture de crédits en section d'investissement pour les opérations d'équipements suivants :

° Opération 10002 – Travaux de voirie et réseaux : 100.000 €

° Opération 10005 – Bâtiments communaux : 70.000 €

018-2021 Compte de gestion 2020 – Budget principal : Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2020 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le SGC de SARREGUEMINES accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

■ Après s'être assuré que le SGC a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

■ Déclare, à l'unanimité des conseillers présents, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020, par le SGC, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ; ni réserves de sa part.

019-2021 Compte administratif 2020 – Budget principal : Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Vincent LEONARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Cyrille FETIQUE, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se présenter ainsi :

| Libellés | Investissements | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédent |
| COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2020 en € | | | | | | |
| Résultats reportés | | 199 474,46 | 10 422,05 | | | 189 052,41 |
| Opérations de l'exercice..... | 103 901,96 | 565 898,07 | 627 124,56 | 552 808,23 | 731 026,52 | 1 118 706,30 |
| TOTAUX..... | 103 901,96 | 765 372,53 | 637 546,61 | 552 808,23 | 731 026,52 | 1 307 758,71 |
| Résultats de clôture..... | | 661 470,57 | 84 738,38 | | | 576 732,19 |
| Reste à réaliser..... | 661 470,57 | | | 84 738,38 | 576 732,19 | |
| TOTAUX CUMULES | 765 372,53 | 1 426 843,10 | 722 284,99 | 637 546,61 | 1 307 758,71 | 1 884 490,90 |
| RESULTAT | | 661 470 57 | 84 738,38 | | | 576 732,19 |

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La décision est prise à l'unanimité des conseillers présents.

Divers et communication : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

■ Démarrage des travaux de voirie 2019 par la Grand rue à compter du 15 mars 2021.

■ Précisions apportées par le Sous Préfet pour la légalité des réunions durant l'état d'urgence sanitaire.

■ Information de la correspondance à M. Emmanuel SALGUERO, responsable du SGC de SARREGUEMINES, pour obtenir l'autorisation de transférer 84.000 € de la section d'investissement vers la section de fonctionnement pour le budget primitif 2021.

■ Précisions apportées sur les modalités de vaccination des personnes de plus de 75 ans selon directives de la Sous Préfecture.

■ Mme Claudine KOCH soulève le point relatif à la fermeture des aires de jeux. Fermeture eu égard à la situation sanitaire liée au COVID 19. Des affiches d'information seront mises en place.

La séance est levée à 11 heures 00.

Publié le 13 mars 2021.

| | | | |
|---------------------|--------------------|-----------------|----------------------------|
| M. FETIQUE Cyrille | M. LEONARD Vincent | | Mme Marie-Christine JAOUAD |
| M. Nicolas SAUVEGET | | M. Daniel DRUI | |
| M. GANGLOFF Claude | Mme KOCH Claudine | Mme ROHR Sophie | M. WILSIUS Régis |